

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

**EMPLOYEURS**  
RENCONTRE

**NOS RENDEZ-VOUS PRÉVENTION**

## INVITATION

### TRAÇABILITÉ DES CMR : ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Votre entreprise utilise-t-elle des produits chimiques (nettoyage, maintenance, fabrication...) ou génère-t-elle des émissions (fumées, gaz, poussières...) ? Si oui, vous êtes potentiellement concerné par le **Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024**, qui impose une **traçabilité des expositions aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)**.

**Ne passez pas à côté de cette obligation réglementaire !**

- Quels sont les CMR et comment les identifier ?
- Vos salariés sont-ils exposés ?
- Avez-vous une obligation de déclaration ?
- Que devez-vous déclarer, à qui et comment ?

Nos **toxicologues** répondront à toutes vos questions lors d'une rencontre dédiée :

**mardi 25 mars 2025 de 9h à 10h30**  
à l'APST37, Chambray-lès-Tours

Inscrivez-vous dès maintenant pour évaluer votre niveau de conformité et assurer la sécurité de vos salariés.

**EMPLOYEURS**  
RENCONTRE

## INVITATION CMR : ÉTABLIR LA LISTE DES SALARIÉS EXPOSÉS

*Animé par nos Toxicologues : Valentine GUINET et MATTHIEU CABLÉ*

Comment répondre à la nouvelle obligation pour les entreprises de traçabilité des expositions aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) "Décret n° 2024-307 du 4 avr. 2024" ?

**25**

**MARS**  
09H00 - 10H30



**APST37**  
Ecoparc  
2 Avenue du Prof. Minkowski  
37170 Chambray-lès-Tours



**>> INSCRIVEZ-VOUS ICI <<**

**C'est compris dans vos cotisations !!**

Dès votre inscription, vous recevrez une confirmation par courrier électronique.

Cordialement,



**APST37**  
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
37170 Chambray-Lès-Tours



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)